

---

## **Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA concernant le programme d'options stratégiques 2026-2031 pour la République dominicaine**

---

Cote du document: EB 2025/OR/22/Add.1

Date: 20 novembre 2025

Distribution: Publique

Original: Anglais

### **POUR: EXAMEN**

**Mesures à prendre:** Le Conseil d'administration est invité à examiner les observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA concernant le programme d'options stratégiques 2026-2031 pour la République dominicaine.

---

---

### **Questions techniques:**

**Indran A. Naidoo**

Directeur

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: i.naidoo@ifad.org

**Kouessi Maximin Kodjo**

Responsable supérieur de l'évaluation

Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA

courriel: k.kodjo@ifad.org

---

# **Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA concernant le programme d'options stratégiques 2026-2031 pour la République dominicaine**

## **I. Observations d'ordre général**

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) a achevé sa première évaluation de la stratégie et du programme de pays (ESPP) pour la République dominicaine en février 2025 et a présenté son rapport à la cent vingt-huitième session du Comité de l'évaluation. L'ESPP, qui portait sur la période 2011-2024, a couvert deux programmes d'options stratégiques pour le pays (COSOP) – ceux des périodes 2010-2017 et 2018-2025 – et cinq prêts pour un montant total de 153,6 millions d'USD, dont 62,8 millions d'USD ont été financés par le FIDA. L'ESPP portait en outre sur huit dons multipays et sur des activités hors prêts, dont la gestion des savoirs, l'établissement de partenariats et la contribution à l'élaboration des politiques.
2. Il ressort de l'évaluation que la performance globale était plutôt insuffisante. La stratégie et le programme étaient bien en phase avec les priorités du pays en matière de réduction de la pauvreté et de développement rural, mais seuls quelques aspects de la nouvelle « ruralité » dominicaine ont été couverts. Certains aspects spécifiques n'ont pas été abordés de manière structurée et systématique dans le programme, notamment: i) la vision renouvelée du développement territorial et de l'interaction entre zones urbaines et zones rurales; ii) l'agriculture familiale multifonctionnelle au service du renouvellement des générations; iii) les possibilités et les fragilités associées aux écosystèmes agricoles; iv) les phénomènes d'émigration et d'immigration. L'évaluation a mis en lumière des lacunes dans les activités hors prêts et le manque d'adéquation du soutien apporté aux groupes et organisations d'agriculteurs. Des faiblesses dans la gestion des savoirs axée sur la participation à l'élaboration des politiques et la prise de décisions ont aussi été constatées. En outre, la forte implication des organisations de producteurs n'a pas été soutenue par des interventions adaptées, et des problèmes récurrents ont été recensés en ce qui concerne le type d'organisations et d'investissements appuyés, ce qui a nui à la durabilité des avantages.
3. Six grandes recommandations ont été formulées dans l'ESPP pour guider le nouveau COSOP. La première recommandation (partiellement acceptée) était de miser sur un changement de paradigme dans le COSOP et les opérations, grâce à un modèle axé sur la dynamisation des capacités, des connaissances, de la culture et des stratégies locales en vue de collaborer avec des organisations paysannes et des entreprises. Il convient de prendre en compte les interactions croissantes entre zones urbaines et zones rurales, les atouts de la biodiversité agricole locale et les vulnérabilités climatiques. La deuxième recommandation (partiellement acceptée) était de mettre davantage l'accent sur la viabilité et la durabilité, en passant d'interventions « atomisées » à des processus de développement et de gestion à l'échelle territoriale avec des investissements et un appui adaptés. La troisième recommandation (partiellement acceptée) était de promouvoir des interventions axées sur la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. La quatrième recommandation (partiellement acceptée) était d'apporter un appui aux institutions et aux politiques publiques, aux partenariats institutionnels et aux innovations. La cinquième recommandation (pleinement acceptée) était de renforcer la gestion des projets avec des compétences techniques adéquates. La sixième recommandation (partiellement acceptée) demandait que le Gouvernement et le FIDA examinent conjointement les investissements financés dans les projets précédents afin de définir des mesures différencierées favorisant leur durabilité.

4. L'objectif général du nouveau COSOP est de contribuer à une transformation inclusive du monde rural en renforçant les institutions, en facilitant l'adoption de pratiques inclusives et porteuses de résilience face aux changements climatiques au sein des filières prioritaires, et en élargissant l'accès aux services financiers inclusifs. Ses trois objectifs stratégiques sont les suivants: i) stimuler la croissance des revenus et l'entrepreneuriat au sein des populations rurales, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes; ii) améliorer la résilience des populations et des paysages du monde rural face aux changements climatiques; iii) améliorer l'efficacité des politiques de développement agricole et rural.
5. Le nouveau COSOP fait référence aux constatations de l'ESPP relatives aux lacunes dans la gestion des savoirs, la participation à l'élaboration des politiques et les modèles opérationnels. Au paragraphe 28 de la section II.B, il mentionne: « i) la mobilisation des capacités, des connaissances, de la culture et des stratégies locales, avec le concours de groupes associatifs et d'entreprises; ii) la bascule d'une démarche fondée sur des interventions isolées, vers une approche axée sur le développement et la gestion des territoires; iii) l'amélioration de l'échange de savoirs et des partenariats interinstitutionnels; iv) le renforcement de la gestion de projet; v) l'intégration d'interventions faisant intervenir le crédit, les dons et l'assistance technique. » Les appendices III et IV traitent en détail plusieurs questions soulevées dans l'ESPP concernant le contexte rural de la République dominicaine et les défis que le pays doit relever. Toutefois, plusieurs questions nécessitent des directives stratégiques et opérationnelles afin de renforcer la cohérence interne du COSOP et de maximiser l'impact des futures opérations.

## II. Observations particulières

6. **Stratégies de ciblage.** L'ESPP souligne la nécessité de continuer à affiner les stratégies de ciblage du FIDA. Pour donner la priorité aux zones productives, le nouveau COSOP recommande l'utilisation des critères du Programme Supérate et de l'indice de pauvreté du *Sistema Único de Beneficiarios* (Système unique de bénéficiaires – SIUBEN) pour définir les groupes cibles et les études territoriales (par ex. sur l'agronomie, le climat et la rentabilité). Des informations utiles sont présentées dans les appendices II, III et IV. Toutefois, la section relative au ciblage (III.C) est générique, mettant l'accent sur les populations pauvres ayant la capacité de relever des défis complexes (par ex. l'amélioration de la production, l'adoption de méthodes d'irrigation efficientes, l'accès aux marchés). Si cette approche est retenue, des mesures complémentaires devront être prises pour atténuer le risque d'exclusion des ménages pauvres et vulnérables. En outre, le COSOP ne précise pas comment renforcer l'approche suivie en matière de ciblage des femmes, des jeunes et des migrants à partir des enseignements tirés des précédents projets.
7. **Accès aux marchés.** L'ESPP a constaté des faiblesses persistantes relatives au développement des filières, notamment en ce qui concerne les partenariats public-privé et l'accès aux marchés, ce qui s'est traduit par des investissements non durables. En s'appuyant sur son objectif stratégique 1 (« stimuler la croissance des revenus et l'entrepreneuriat au sein des populations rurales, l'accent étant mis sur les femmes et les jeunes »), le nouveau COSOP propose des interventions favorisant l'accès à toute une gamme de produits financiers ainsi qu'à des technologies, à des processus de certification, à des outils numériques et au commerce en ligne. L'objectif est d'accroître l'intégration des groupes ruraux pauvres et vulnérables aux marchés formels et de créer des emplois décents. Pour surmonter les problèmes rencontrés par le passé, il sera nécessaire de préciser: i) les critères et les méthodes de sélection des associations de producteurs; ii) quel soutien contribuera à répondre à la demande des marchés en concordance avec les stratégies locales et les capacités des producteurs; iii) comment le soutien apporté contribuera aux dynamiques territoriales afin d'éviter la fragmentation des

interventions. En outre, les futurs partenariats public-privé devront tenir compte des enseignements tirés des projets précédents.

8. **Gestion durable du territoire.** L'ESPP souligne la nécessité d'appliquer une approche territoriale et de promouvoir des interventions axées sur la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques. Le nouveau COSOP va dans ce sens grâce à son objectif stratégique 2 (« améliorer la résilience des populations et des paysages du monde rural face aux changements climatiques »), en proposant des investissements dans l'irrigation, les technologies peu polluantes et les pratiques d'adaptation (cultures diversifiées et résilientes, stratégies communautaires, par exemple). Cette approche pourrait être renforcée par une clarification des approches opérationnelles permettant d'établir des liens entre la diversification de la production et la promotion de pratiques durables et climato-compatibles. Il serait bon de préciser aussi comment les systèmes de gouvernance locale tels que les comités de gestion de l'irrigation, les conseils municipaux et provinciaux et les associations de producteurs peuvent être à l'origine de modèles territoriaux transposables à plus grande échelle.
9. **Reproduction à plus grande échelle et activités hors prêts.** L'ESPP a constaté certains blocages, imputables à la dispersion des projets, pour ce qui est de la reproduction à plus grande échelle et de la concertation sur les politiques, ainsi que des faiblesses dans la gestion des connaissances et les partenariats. Le COSOP favorise la transposition à plus grande échelle à travers les trois objectifs stratégiques et la participation à l'élaboration des politiques grâce à l'objectif stratégique 3 (« améliorer l'efficacité des politiques de développement agricole et rural »). Compte tenu des ressources limitées, il est important d'accorder la priorité aux interventions dont on pourra s'inspirer pour élaborer les politiques et qui pourront être reproduites par toute une gamme d'acteurs publics ou privés (au-delà des projets individuels). Il s'agit d'une évolution positive, mais elle reste ambitieuse, car elle requiert le renforcement des institutions publiques et privées. À cet effet, deux questions essentielles devraient être rendues plus explicites dans les futurs descriptifs de programme:
  - i) Allouer des ressources à la conception et à la mise en œuvre d'une proposition de développement des capacités structurée, multipartite et à plusieurs niveaux, incluant les acteurs qui sont au cœur du COSOP, comme les producteurs et leurs organisations, les institutions publiques, les membres des conseils et d'autres organes locaux de planification et de gestion, ainsi que les unités de gestion de projet du FIDA. Cela requiert un effort systématique d'évaluation des demandes, d'ajustement des activités en fonction du contexte et d'établissement de partenariats qui favorisent le développement des capacités. La coopération Sud-Sud et triangulaire est une approche possible étant donné que le pays (section IV.G et appendice VII) dispose d'un cadre institutionnel et de principes directeurs en la matière.
  - ii) Allouer des ressources techniques et financières pour appuyer les activités hors prêts et développer des partenariats qui facilitent la réalisation des objectifs du nouveau COSOP relatifs aux politiques et à l'évolutivité des activités (section IV.F). Cela suppose en outre d'augmenter les capacités en matière de suivi-évaluation pour que ces activités, améliorées, deviennent stratégiques et systématiques.

### **III. Observations finales**

10. Le COSOP 2026-2031, élaboré par le FIDA et le Gouvernement dominicain, tient compte du fait que la République dominicaine a atteint le seuil de revenu déclenchant un examen de reclassement. Il vise à faire en sorte que l'économie rurale soit inclusive et résiliente, compte tenu des priorités nationales de développement. Il tient compte de plusieurs constatations et recommandations de l'ESPP, et ses appendices contiennent des informations utiles pour enrichir la

conception des opérations dans des contextes complexes et dynamiques. Le COSOP énonce des objectifs stratégiques clairs, mais les orientations stratégiques devraient apporter des informations plus détaillées sur la façon dont il est possible de tirer parti de la valeur ajoutée apportée par le FIDA dans le pays. Il importe de mettre en place des mécanismes efficaces et décentralisés permettant d'améliorer la gestion et la coordination des projets, afin de surmonter les difficultés rencontrées par le passé.

11. IOE reste disponible pour répondre à toute demande d'explications ultérieure et accuse réception de l'accord conclusif signé par le Gouvernement et la direction du FIDA.